

Charte Erasmus + 2014-2021 : les principes

L'Université Bordeaux Montaigne, forte de l'expérience acquise dans le domaine des échanges et mobilités tout au long des deux précédents programmes Erasmus, est en capacité de respecter les engagements préconisés par la Commission européenne :

La qualité des accords interinstitutionnels est le reflet de la stratégie d'internationalisation de l'établissement telle que décrite dans la candidature pour l'obtention de la Charte Erasmus+

Le maintien ou la création d'accords bilatéraux a plusieurs effets positifs, à savoir : une offre pédagogique enrichie et mieux structurée, à dimension professionnalisante ; de nouveaux modes d'enseignement ou de validation des acquis (alternance, e-formation) adaptés à l'évolution de la société ; l'augmentation des mobilités étudiantes et des personnels ; l'ouverture sur des formations internationales diversifiant les parcours d'études et de recherche ; l'adossement aux laboratoires pour l'adéquation enseignement-recherche ; la mutualisation des savoirs et des pratiques pédagogiques. La consultation en ligne des destinations Europe et hors Europe permet de rechercher une possibilité de mobilité et le porteur de l'accord.

Les critères de sélection et modalités d'accès

Ils sont de la responsabilité des enseignants porteurs des accords de partenariat pour la mobilité d'échange, conformément à la réglementation en vigueur au sein de l'établissement. Les étudiants en sont informés lors des réunions préparatoires à la candidature pour une mobilité, ainsi qu'au cours des réunions des composantes ou de la Direction des relations internationales. Dans un souci d'équité, les critères de sélection sont mis en avant dans le cadre de chaque appel à candidatures : motivation, assiduité académique, connaissances linguistiques, participation préalable à la mobilité Erasmus +, etc.

La reconnaissance des mobilités

L'établissement assure la reconnaissance du système des crédits depuis sa mise en place officielle en 2005. Le transfert des crédits dans le cadre d'une mobilité internationale s'organise sur le modèle d'Erasmus :

Au retour, la validation de la mobilité s'opère en fonction des résultats obtenus par l'étudiant. Le tableau européen de référence est utilisé par les enseignants pour la conversion. L'UE est créditée d'une note et des ECTS prévus dans la maquette d'habilitation des diplômés.

[Le supplément au diplôme](#)

Le supplément au diplôme est un document standardisé au niveau européen et élaboré par l'UNESCO, le Conseil de l'Europe et la Commission européenne. C'est un document joint à un diplôme d'études supérieures qui vise à améliorer la transparence et la lisibilité internationale des informations fournies, et à faciliter la reconnaissance académique et professionnelle des qualifications. La description précise du cursus universitaire et les compétences acquises pendant la période d'études permettent à l'étudiant d'accéder plus facilement aux offres d'emploi, à la poursuite d'études à l'étranger ou à la mobilité en France. Le supplément au diplôme améliore la capacité d'insertion professionnelle et favorise la mobilité des usagers en quête d'une juste reconnaissance de leurs qualifications.

[Le taux des aides à la mobilité liées au contrat financier annuel consenti à l'établissement](#)

Les taux sont indiqués dans les pages relatives aux aides à la mobilité sortante étudiante, enseignante ou administrative. L'ensemble des aides à la mobilité (ERASMUS+, Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, AMI) est présenté sur le portail web AQUIMOB.

[L'offre de formation pour les mobilités d'études](#)

Elle est présentée sur le site Internet et accessible à tout étudiant, personnel enseignant et administratif, et aux partenaires étrangers.

[Les personnes en situation de handicap](#)

Erasmus + vise à promouvoir l'équité et l'inclusion en facilitant l'accès aux personnes en situation de handicap. Au sein de l'établissement, à travers le Pôle Handicap, les étudiants entrants et sortants en situation de handicap se voient offrir un suivi personnalisé dans la gestion de leurs dossiers ou dans les actes du quotidien. La préparation d'une mobilité dans ce cadre spécifique fait l'objet d'une concertation entre la Direction des relations internationales, le Pôle handicap, l'enseignant responsable, les co-signataires de l'accord et les partenaires institutionnels dédiés, en amont du départ.

Responsable du programme Erasmus + : Irina SIMION, Directrice des Relations Internationales

Mentions légales : ce programme a été financé par la Commission européenne. Cette publication n'engage que son auteur et la Commission européenne n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.